

CONSEIL D'ADMINISTRATION – **mardi 25 février 2025**
Délibération n° 2025_05

Présents avec voix délibératives :

- Mme Anne BABIAN-LHERMET, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Pierre BONNET, Vichy Communauté, titulaire (en visio)
- M. Jean-Pierre BRENAS, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Emmanuel FERRAND, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Myriam FOUGÈRE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire (en visio)
- M. Michel SAUVADE, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, titulaire (en visio)

Présents :

M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Bénédié KODJO et M. François TEPPAZ-MISSON, Directeurs Adjointes de la Régie Auvergne Numérique, M. Jean-Philippe LAVIGNE et M. Christophe CELLARIER, Conseil Départemental du Cantal, M. Benoît MARIUS, Conseil départemental de l'Allier, M. François BERNASSAU, Conseil départemental de la Haute-Loire, M. Vincent MAILLARD, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Valérie ESCOT, Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,
Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :

- **d'approuver la nomination de Monsieur Jean-Luc Blanc, Payeur Régional, en tant que comptable direct de la Régie Auvergne Numérique en application de l'article 12 des statuts de la Régie et de l'article R.2221-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).**

Le Président,



Bruno FAURE